

**MAIRIE
DE
VILLEGLY**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE VILLEGLY**

SEANCE DU 23 FEVRIER 2026

Nombres de conseillers

En exercice : 14

Présents : 10

Votants : 10

ADOpte A L'UNANIMITE

VOTE POUR : 10

VOTE CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Domaine :

**BATIMENTS
COMMUNAUX**

Sous-domaine :

**EXTENSION
CENTRE MEDICAL**

OBJET :

**MAITRISE
D'ŒUVRE**

Avenant n°1

N° 06/2026

L'an deux mille vingt-six, et le 23 Février à 19 Heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Alain MARTY, Maire.

Date de la convocation : 17 Février 2026

Présents : Alain MARTY, Raymond BENOIT, Michel GREFFIER, Jean MAURY, Emmanuel COULONVAL, Véronique BROUSSE, François DUVERT, Véronique MARCAILLOU, Stéphane AZEMA, Joëlle LEVEJAC.

Absents excusés : Christine SANCHEZ, Vanessa SALANDINI, Christophe FOURES, Emilie BELUCHE.

Mr François DUVERT a été nommé secrétaire de séance.

Monsieur le Maire rappelle à ses collègues que, dans le cadre de l'extension du centre médical, le Conseil Municipal avait validé par délibération n° **81/2021**, la proposition de maîtrise d'œuvre établie par Raymond PAULY, Architecte DPLG.

Il rappelle que cette proposition comprenait les missions suivantes :

- . Etablissement des dossiers de demande de permis de démolir et de consultation des entreprises,
- . Etablissement et signatures des marchés de travaux,
- . Contacts préalables avec les concessionnaires de réseaux publics,
- . Gestion et coordination avec les concessionnaires des tâches préparatoires,
- . Gestion coordination et surveillance du chantier de démolition, des aménagements extérieurs après démolition,
- . Gestion financière des paiements aux entreprises,
- . Réception des travaux et remise du dossier des ouvrages exécutés.

Le montant de cette proposition s'appuyait sur un estimatif des travaux de **190 000 € HT** avec un taux d'honoraire fixé à **8.50%**.

Le montant des travaux au stade des marchés d'entreprises s'élève désormais à **371 473.19 € HT**.

Il convient de valider l'avenant n° 1 pour un montant de **15 425,22 HT**, soit **18 510,27 € TTC**.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé de Monsieur le Maire, et après en avoir délibéré :

- **APPROUVE** l'avenant n° 1 présenté par M. PAULY, Architecte pour un montant de **15 425,22 € HT**, soit **18 510,27 € TTC**.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer les documents liés à ce dossier.

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

Pour copie conforme
Le Maire,
Alain MARTY



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

011-211104260-20260223-20260223DEL06-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 25/02/2026
Publication : 25/02/2026